

UNE VILLE pour les animaux

OBJECTIFS 2025

Ces objectifs sont une déclinaison des mesures de la charte L214 « Une ville pour les animaux » publiée lors des élections municipales de 2020. Ils constituent une grille d'indicateurs permettant à l'observatoire politique de L214 d'évaluer l'action des villes vis-à-vis des animaux, et en particulier ceux utilisés comme ressources alimentaires.

L'association tient un classement évolutif sur son site : politique-animaux.fr/villes. Pour toute information, merci de nous contacter à l'adresse suivante : politique-local@l214.com.



DROIT DES ANIMAUX

/ 4,5 pt

INSTITUTIONNALISATION DE LA CONDITION ANIMALE

/ 3 pt

- Attribuer une **délégation** relative à la condition animale à une ou un membre du Conseil municipal 1 pt
- Élaborer et adopter en Conseil municipal un **plan d'action**, une délibération cadre, ou une charte spécifique à la condition animale 1 pt
- Employer une ou un **chargé de mission** dédié à la condition animale à temps plein 1 pt

COMMUNICATION OFFICIELLE

/ 1,5 pt

- Organiser annuellement un **village associatif** autour de l'éthique animale valorisant les actions des associations de protection animale 1 pt
- Adopter en Conseil municipal au moins un **vœu** relatif aux animaux durant le mandat 0,5 pt



ANIMAUX EN ÉLEVAGE ET ANIMAUX AQUATIQUES

/ 11 pt

VÉGÉTALISATION DE L'ALIMENTATION

/ 5,5 pt

- Intégrer dans un document cadre un **objectif de réduction de 50 %** [0,3 pt] de la consommation de produits d'origine animale [0,3 pt] par l'augmentation de la part de protéines végétales [0,3 pt] dans l'alimentation des habitants de la ville [0,3 pt] à échéance 2030 [0,3 pt] 1,5 pt

Objectifs intégrés dans un PAT, un SPASER, une délibération cadre, un plan d'action voté en conseil municipal, etc.

- Mener annuellement une **démarche à destination du grand public** pour encourager et accompagner un développement significatif de l'offre végétarienne et/ou végétale/vegan 1 pt

*Élaboration d'une charte entre la ville et ses restaurateurs, festival autour de l'alimentation végéta*ienne, participation au Veganuary, etc.*

- Instaurer une **option végétarienne quotidienne** dans les cantines scolaires (ne comportant ni viande, ni poisson) 1 pt

- Instaurer **deux journées végétariennes hebdomadaires** dans les cantines scolaires (ne comportant ni viande, ni poisson) 2 pt

MARCHÉS PUBLICS

/ 4 pt

- Intégrer concrètement le « **bien-être animal** » dans la **commande publique** de restauration scolaire 1 pt

Intégrer le BEA comme critère d'attribution, au sens de l'article R2152-7 du Code de la commande publique, intégrer des clauses excluant les produits issus de l'élevage sans accès au plein air (sortie de l'élevage intensif), etc.

- Intégrer dans un document cadre un objectif **d'exclusion des produits issus de l'élevage sans accès au plein air** (sortie de l'élevage intensif) de la commande publique de la ville 1 pt

Objectifs intégrés dans un PAT, un SPASER, une délibération cadre, un plan d'action voté en conseil municipal, etc.

- Intégrer dans un document cadre un objectif **d'exclusion des produits issus de l'abattage sans étourdissement** de la commande publique de la ville 1 pt

Objectifs intégrés dans un PAT, un SPASER, une délibération cadre, un plan d'action voté en conseil municipal, etc.

- Intégrer dans un document cadre un objectif **d'exclusion des produits issus de la pisciculture** de la commande publique de la ville (1 pt)

Objectifs intégrés dans un PAT, un SPASER, une délibération cadre, un plan d'action voté en conseil municipal, etc.

COMMUNICATION OFFICIELLE

/ 1,5 pt

- Déclarer mettre en place des **buffets végétariens** pour les réceptions officielles de la ville 0,5 pt
- Déclarer **proscrire le foie gras** des réceptions officielles de la ville 1 pt



ANIMAUX DE COMPAGNIE

/ 1,5 pt

SUBVENTIONS

/ 1 pt

- Associer annuellement et formellement des organisations de protection animale à la politique de **gestion des populations de chats des rues** 1 pt

Signature d'une convention, mise à disposition de moyens ou de locaux, etc.

COMMUNICATION OFFICIELLE

/ 0,5 pt

- Garantir la **transparence de l'activité des fourrières** en publiant en 2025 sur le site de la commune le bilan annuel de leur activité pour l'année 2024 0,5 pt



ANIMAUX LIMINAIRES

/ 1,5 pt

- Mener une politique de coexistence pacifique avec les animaux liminaires 1 pt

- Exclure les méthodes létales de **gestion des populations de pigeons**

- Mettre en place une commission pour rechercher et expérimenter des méthodes non létales de **gestion des populations de rats** 0,5 pt



ANIMAUX SAUVAGES

/ 1 pt

SUBVENTIONS

- Associer annuellement et formellement des organisations de protection de la faune sauvage à la politique de **coexistence pacifique avec les animaux sauvages** 1 pt
- Signature d'une convention, mise à disposition de moyens ou de locaux, etc.



ANIMAUX EN LABORATOIRE

/ 0,5 pt

MARCHÉS PUBLICS

- Tendre vers une commande publique « **100 % produits non testés sur les animaux** » 0,5 pt

Intégrer le « bien-être animal » comme critère d'attribution des marchés publics en matière de produits d'entretien, au sens de l'article R2152-7 du Code de la commande publique, ou y intégrer des clauses excluant les produits testés sur les animaux

POINTS BONUS

/ 1,5 pt

- Répondre au formulaire « Une ville pour les animaux » en 2025 0,5 pt
- Signature de la charte L214 dédiée aux élections municipales de 2026 par le maire de la commune 1 pt